



Votre enfant va faire sa rentrée dans notre école en septembre, le mardi **4 septembre**. Ce sera pour lui l'occasion d'une première véritable séparation avec sa famille, ou bien encore sa première adaptation à une grande structure collective (s'il a déjà fréquenté la crèche ou le bambin bus). C'est, pour lui et pour vous, une nouvelle étape à franchir dans son autonomie. Afin que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations importantes qui vont vous aider à préparer au mieux ce moment. Merci de les lire attentivement.

La maternelle est une ECOLE

L'école maternelle est différente d'une halte-garderie ou d'une crèche. C'est la première étape du système scolaire français, elle prépare les enfants à l'école élémentaire.

C'est un lieu de socialisation, de prévention, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissage.

Les objectifs de l'école maternelle sont déclinés en 5 domaines d'activités (programmes de l'école primaire BOEN du 12/04/2007) faisant l'objet d'une évaluation qui vous est transmise régulièrement :

- **Le langage au cœur des apprentissages**
- **Vivre ensemble**
- **Agir et s'exprimer avec son corps**
- **Découvrir le monde**
- **La sensibilité, l'imagination la création.**

L'école maternelle est une école, une **fréquentation régulière** et le **respect des horaires** sont donc indispensables pour que votre enfant s'adapte et progresse. L'assiduité favorise la continuité des apprentissages.

Dans l'école il y a **beaucoup d'enfants (28 par classe) et beaucoup d'adultes** aux fonctions différentes mais qui ont tous comme priorité le bien-être des enfants.

Le personnel enseignant, le personnel ATSEM (aide les enseignants), le personnel de surveillance interclasse et le personnel de restauration.

Les listes de composition des classes seront affichées à l'école et dans les mairies respectives la veille au soir.

Comment préparer au mieux la rentrée des classes

1) Pour le 4 septembre :

- N'oubliez pas de rapporter les documents qui vous manquaient lors de l'inscription et de signaler vos éventuels changements de numéros de téléphone ou d'adresse (domicile et travail) qui interviendraient dans le courant de l'année.
- Compléter le papier autorisant des personnes autres que les parents (baby-sitter, grands parents, voisins, frères et sœurs majeurs...) à venir chercher l'enfant à l'école. Pensez au cas où votre enfant serait malade et où il faudrait d'urgence venir le chercher à l'école.
- Fournir 4 photos d'identité en couleur. Elles lui permettront de reconnaître son portemanteau, son casier et son étiquette-prénom en classe. Acheter un classeur A4 à levier (deux anneaux, dos de 5 cm) pour classer les travaux de votre enfant.
- Apporter une grosse boîte de mouchoirs en papier et une boîte de lingettes.
- Penser à lui acheter des chaussures et des vêtements qu'il saura mettre et attacher tout seul (chaussures à velcro par exemple, pas de lacets) pas de bretelles, ceintures, et salopette, pas de body. Des vêtements propres mais **qui ne craignent pas les activités salissantes.**

- Si votre enfant doit manger à la cantine ou rester à la garderie, penser à souscrire une **assurance péri-scolaire ou extra-scolaire responsabilité civile et individuelle** accident, précisez la date à partir de laquelle vous souhaitez qu'il déjeune à la cantine, et la fréquence de son inscription à ce service. Il faut impérativement fournir l'attestation d'assurance avant que votre enfant ne déjeune à la cantine ou ne reste à la garderie.

2) Pendant l'été pour préparer la rentrée :

- Penser, dès maintenant à **aménager vos horaires**, si vous travaillez, de façon à pouvoir vous même accompagner votre enfant pendant ses premiers jours de classe.
- Réfléchir aux différentes solutions pour le repas de midi entre 12h00 et 13h30, le soir après 16h45, et aussi pour le mercredi et les vacances, et lorsque votre enfant sera malade. (Le calendrier scolaire, des vacances et samedis libérés, applicable aux écoles de la Charente-maritime, zone B, se trouve en page 4.)
- Parler de l'école de façon **positive, mais réaliste** :

Horaires, fréquence, l'école c'est tous les jours sauf le mercredi et le week-end. Il y aura d'autres enfants du même âge, certains vont peut être pleurer, que fera t-il à l'école, est-ce qu'il restera déjeuner et dormir ? Il jouera, il chantera, il écoutera des histoires, dessinera, fera de la motricité et de la peinture, mais sans doute pas tout cela dès le premier jour ! Il devra aussi s'habituer à vivre avec d'autres enfants, à les respecter, à partager, à attendre son tour.

- Préparer son « **doudou** » (marquer son nom et son prénom dessus) et s'il en a pas il peut en choisir un (peluche de petite taille) qui l'aidera à faire la liaison entre l'école et la maison, et le cas échéant à surmonter son chagrin. Attention **pas de tétine** en classe, c'est un obstacle à l'apprentissage d'une élocution correcte ! Elle reste tolérée pour la sieste.
- **Marquer ses vêtements** à ses noms et prénoms (on peut trouver des étiquettes à coudre ou à coller au fer à repasser). Cela limitera les pertes et les échanges au cours de l'année.
- Penser à prévoir un mode de garde pour les fois où votre enfant sera malade. A l'école, on ne peut pas donner de médicaments, si votre enfant a de la fièvre ou ne se sent pas bien, pensez à lui (il ne sera pas bien non plus à l'école) et pensez aux autres aussi qui risquent la contagion.
- Ne pas oublier un enfant doit être « propre » (plus de couche, savoir demander à aller aux toilettes) pour fréquenter l'école.
- Prévoir un petit sac à dos fonctionnel (pas de sac peluche) pour ranger le cahier de liaison et le doudou.

La rentrée

La rentrée échelonnée des petits aura lieu mardi 4 septembre à partir de 9 h 15.

Les enfants seront accueillis par petits groupes de façon à éviter les pleurs. Une liste sera affichée la semaine précédant la rentrée pour vous indiquer quel jour de la semaine votre enfant fera sa rentrée. Il est aussi **possible d'envisager une fréquentation provisoire à mi-temps**, toutes les matinées pour s'adapter aux rythmes de l'enfant. Pour cela veuillez vous adresser à l'enseignant et au directeur qui rédigeront avec vous un projet d'accueil individualisé.

Pour la bonne marche de l'école Et une bonne intégration de votre enfant...

Il faut impérativement :

- Prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de l'école qui est affiché dans le hall. Il doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous est alors transmise, vous devrez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

- Respecter les horaires :

C'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants. C'est une manière de respecter son travail et le nôtre. Les portes de l'école sont ouvertes :

pour les entrées :

de 9 h 05 à 9 h 15

de 13 h 20 à 13 h 30

pour les sorties

à 12 h 00 en semaine et 12 h 15 le samedi

à 16 h 45

- Signaler les éventuelles allergies (alimentaires ou autres) ou maladies chroniques connues de votre enfant (à mentionner sur la fiche de renseignements et la fiche d'urgence).
- Penser à prévenir l'école (par téléphone ou courrier) en cas d'absence en indiquant le motif de l'absence de votre enfant (maladie, raison familiale...). En cas de maladie contagieuse (ou de port d'un plâtre), un certificat médical est obligatoire pour la reprise de la classe. Les absences doivent être excusées et justifiées par une lettre des parents.
- Pour la sécurité de tous, pas d'objet dangereux, ni d'objet précieux (bijoux, argent, clés...) ni de jouet (ex: bille) ou de bonbon à l'école (cela suscite jalousie et dispute et vos enfants risquent de les perdre.). Aucun objet personnel excepté le doudou. Pensez à vérifier le contenu des poches de vos enfants.
- Pour votre information, **l'enseignant vous remettra le cahier de liaison**. Dans ce cahier figure toutes les **informations** essentielles à la vie de l'école. (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes.)
- La collation : dans chaque classe au cours de la matinée une collation est proposée aux enfants. Chaque enseignant vous indiquera ce qu'il désire que vous apportiez : gâteaux secs, céréales, pain à tartiner... Attention : ce n'est pas un encouragement à ne pas prendre de petit déjeuner équilibré à la maison.
- Si votre enfant a été changé à l'école, vous devez rapporter le plus rapidement possible le change propre et sec.
- Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves :

Des élections ont lieu au mois d'octobre durant lesquelles l'ensemble des parents d'élèves doit voter pour désigner un représentant par classe soit 10 représentants sur les écoles du RPI Angliers-Vérines. Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école, qui réunit aussi les enseignants et les représentants des mairies respectives. Le conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (travaux de réfection, problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses...)

Les services communaux

La restauration et le transport scolaire :

- L'organisation de ces deux services est sous la responsabilité des communes. C'est la mairie de votre commune que vous devez contacter pour toute information ou inscription. Le tarif est fixé à 1 € 98 et à 2 € 15 pour les repas occasionnels. Les inscriptions se font auprès de la mairie de **Vérines** (dès le mois de juin), une assurance en responsabilité civile et individuelle accident (facultatif) pour votre enfant est obligatoire pour ces deux services.
- Les horaires de car sont à retirer en mairie au moment de l'inscription. Si votre enfant est inscrit au car et que vous souhaitez le récupérer à la sortie de l'école directement veuillez le signaler le matin dans le cahier de liaison.
- Les garderies scolaires : elles sont gérées par des associations. Accueil du matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 19 h 00. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, veuillez prendre contact directement avec le personnel qui accueille les enfants.
Angliers : 05 46 42 48 35 ♦ Vérines : 06 25 34 46 80.

A tous, nous souhaitons une très bonne année dans notre école !!!

L'équipe enseignante

Calendrier des vacances scolaires 2007-2008

rentrée des élèves : mardi 4 septembre 2007

vacances de la Toussaint : samedi 27 oct. au jeudi 8 nov. 2007

vacances de Noël : samedi 22 décembre 2007 au 7 janvier 2008

vacances d'hiver : samedi 5 février au 25 février

vacances de printemps : samedi 5 avril au lundi 21 avril 2008

vacances d'été : du jeudi 3 juillet au mardi 2 septembre 2008

Remarque : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Calendrier des samedis libérés 2007-2008

- | | |
|---|--|
| ■ 15 septembre (journée du patrimoine) | ■ 9 février (veille des vacances d'hiver) |
| ■ 6 octobre | ■ 8 mars |
| ■ 27 octobre (veille des vacances) | ■ 22 mars |
| ■ 17 novembre | ■ 5 avril (veille des vacances de printemps) |
| ■ 22 décembre (veille des vacances de Noël) | ■ 24 mai |
| ■ 26 janvier 2008 | ■ 14 juin |

Remarques : en dehors de ces périodes fixées par le Ministère, une absence pour partir en week-end prolongé sera considérée comme injustifiée par l'administration et fera l'objet d'un signalement au-delà de 4 demi-journées auprès des services de L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Les horaires d'ouverture au public des mairies :

Horaires d'ouverture	Vérines	Angliers
◆ Lundi	8 h 30 – 13 h	9 h – 12 h
◆ mardi	16 h – 19 h	14 h 30 – 19 h
◆ mercredi	9 h – 13 h	
◆ jeudi	16 h – 19 h	9 h – 12 h
◆ vendredi	9 h – 13 h	14 h 30 – 19 h
Autres renseignements utiles		
◆ N° de tél	05 46 37 01 35	05 46 37 57 69
◆ N° de télécopie	05 46 37 15 00	05 46 42 33 56
◆ courriel	verines@mairie17.com	angliers@mairie17.com

Les horaires d'ouvertures des écoles du RPI

Horaires des cours	Vérines	Angliers
● matin	8 h 50 – 11 h 50	9 h 15 – 12 h
● après-midi	13 h 15 – 16 h 15	13 h 30 – 16 h 45
● N° de tél	05 46 37 08 22 (répondeur)	05 46 37 57 06 (répondeur)
● N° de télécopie	05 46 37 68 82	Celui de la mairie
● courriel	e-verines@ac-poitiers.fr	em-angliers-17@ac-poitiers.fr
● Adresse postale	École Lucile Desmoulins 11 rue de la verrerie 17540 Vérines	École maternelle La Farandole 11 route de la commanderie 17540 Angliers

Les jours de décharge du directeur : le lundi et le vendredi, si vous souhaitez un rendez-vous.